





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2021-528**

Séance publique du

26 mars 2021

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210326- lmc1192175-DE-1-1
Date de signature : 01/04/21
Date de réception : jeudi 1 avril 2021
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : XXXXX. VENTE PARCELLE CADASTREE SECTION MR N° 219 A XXXXX

Le 26 mars 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 19/03/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Josy PIGNATEL, Madame Dominique AUGÉY à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Béatrice BENDELE à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Françoise COURANJOU à Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Joëlle CANUET, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Madame Elisabeth HUARD, Monsieur Stéphane PAOLI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Pierre SPANO à Madame Agnès DAURES, Madame Fabienne VINCENTI à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS
JURIDIQUES COMPLEXES ET
CONTROLE ET SUIVI DES
PROCEDURES CONTENTIEUSES
Direction foncier et gestion du
patrimoine

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2021

Nomenclature : 3.1
Acquisitions

RAPPORTEUR : Madame Odile BONTHOUX

Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

OBJET : XXXXX. VENTE PARCELLE CADASTREE SECTION MR N° 219 A XXXXX.-
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La Société du Canal de Provence par acte en date du 20 décembre 2017, a vendu à la Commune d'Aix-en-Provence un lot de parcelles, dont la parcelle cadastrée section MR n° 219 , située XXXXX à Aix en Provence.

XXXXX, par courrier en date du 16 décembre 2019 nous ont fait part de leur intérêt pour l'acquisition de cette parcelle.

Il s'agit d'un ancien tronçon de canal désaffecté coupant en deux la propriété de XXXXX, propriétaire des parcelles cadastrées section MR n° 60 et n° 61 situées XXXXX à Aix-en-Provence.

La parcelle MR n° 219, d'une surface de 817 m², est située en zone A (Agricole) au Plan Local d'Urbanisme.

Après la consultation des différents Services de la Ville, rien ne s'oppose à la cession de la parcelle MR n° 219. Il a été décidé de proposer à XXXXX cette parcelle au prix des Domaines.

Le Service des Domaines a estimé dans son avis en date du 17 juillet 2020 la parcelle MR n°219 à 2 500,00 € H.T (deux mille cinq cents euros).

Par courrier en date du 21 janvier 2021, la Commune a proposé à XXXXX la vente de la parcelle au prix fixé par les Domaines.

Par lettre en date du 29 janvier 2021, XXXXX a accepté la proposition de vente de la parcelle MR n° 219 au prix de 2 500,00 € HT.

L'ensemble des frais afférents à la vente sont pris en charge par l'acquéreur (frais de géomètre, notaire,...).

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **DECIDER** la vente à XXXXX de la parcelle cadastrée section MR n° 219 d'une surface de 817 m².
- **DIRE** que le prix est fixé à 2 500,00 € H.T. (deux mille cinq cents euros Hors Taxes).
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint délégué au Foncier à signer l'acte authentique, à intervenir, ainsi que tous les documents qui en seraient la suite ou la conséquence.
- **AUTORISER** le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de la somme correspondante.

Présents et représentés	: 54
Présents	: 38
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 54
Pour	: 54
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00